

Journal International des Sachants

REVUE SCIENTIFIQUE
PLURIDISCIPLINAIRE



Journal International
des Sachants



Fréquence
TRIMESTRIELLE

ISSN-P : 3079-3009

ISSN-L : 3079-3017

www.revuejds.net

info@revuejds.net

**Volume 2,
Numéro 1,
Février 2026**



**LES ÉDITIONS
CROCO**



**Journal International
des Sachants**



Revue scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Site web: <https://revuejds.net/>

Email : revuejds@gmail.com

Publié en Open Access



Abidjan, République de Côte d'Ivoire

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

INDEXATIONS ET REFERENCEMENTS INTERNATIONAUX

Pour toutes informations sur les indexations et référencements internationaux du **Journal International des Sachants (JDS)**, consultez les bases de données ci-dessous :



<https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>



<https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>



<https://ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=3079-3009>



<https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-/2526>



<https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants/>

Impact factor : SJIF 2026 : 5.329

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

REVUE ELECTRONIQUE

Journal International des Sachants (JDS)

Revue Scientifique pluridisciplinaire

ISSN-P: 3079-3009 (Print ou imprimé)

ISSN-L: 3079-3017 (Online ou en Ligne)

Equipe Editoriale

Directeur de publication : Les Éditions Croco

Rédacteur en chef : SANOGO Tiantio Epouse BAMBA, INSAAC, Côte d'Ivoire

Chargé de diffusion et de marketing : ETTIEN N'Doua Etienne, UFHB, Côte d'Ivoire

Webmaster : KOUAKOU Kouadio Sanguen, UAO, Côte d'Ivoire

Comité Scientifique

ADOUBI Thierry Hugues, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;

ASSEKA Tchoman François, Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

ASSUÉ Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Géographie, Université Alassane Ouattara ;

BA Idrissa, Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop ;

BAKAYOKO Mamadou, Maître de Conférence, Université Alassane Ouattara ;

BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara ;

DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

FAYE Valy, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

KAMARA Adama, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;

KAZON Diescieu Aubin Sylvere, Maître de Conférence, Université Félix Houphouët-Boigny ;

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro ;

N'DAH Didier, professeur titulaire, Université d'Abomey-Calavi ;

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara ;

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de Conférences, Université Cheikh Anta Diop ;

SILUE Oumar, Maître conférences, Université Alassane Ouattara ;

TOPPE Eckra Lath, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Comité de lecture

AYENON Séka Fernand, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 KANGA Kouakou Hermann Michel, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 KAZON Diescieu Aubin Sylvere, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 KONAN Koffi Syntor, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 MAMADOU Bamba, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 MEITÉ Ben Soualiouo, Maître de Conférences, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 SIDIBÉ Moussa, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara ;
 SILUE N'tchabétien Oumar, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara ;
 TRAORE Amadou, Maître de Conférences, Université de Ségou

Comité de rédaction

AHOUE Jean-Jacques, Assistant, Université de San-Pedro ;
 ASSEKA Tchoman François Maître de conférences, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 BALDÉ Yoro Mamadou, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
 BAMBA Fatoumata, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
 BROU N'Goran Alphonse, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 COULIBALY Wayarga, Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;
 COULIBALY Yallamoussa, Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 DAO Salifou, Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 DJE Yao Lopez, Assistant, Université Alassane Ouattara ;
 DJIGUE Sidjé Edwige Françoise, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;
 DJOKOURI Innocent, Maître-Assistante, Université Péléforo Gon Coulibaly ;
 GBOLA serge Arnaud, Maître Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 EHILE Kadja Olivier Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;
 GUEYE Yoro Emmanuel, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

KAZIO Djidjé Jean-Jacques, Assistant, Université de Bondoukou ;

KONE Kiyali, Maître Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;

KONE Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

KONE Tchima Rolland, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara ;

KONE Tiégbè Gaston, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

KOUAME Affoua Eugénie, Assistante, IHAAA, Université Félix Houphouët-Boigny ;

LOBA Léon Fabrice, Attaché de Recherche, Institut d'Histoire d'Art et d'Archéologie Africain (IHAAA) ;

MOULARET Renaud-Guy Ahioua, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

N'DAYE El Hadj Amadou Ba, Maître-Assistant, FASTEF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;

SANOGO Tiantio épouse BAMBA, Maître-Assistante, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

SYLLA Makémisa, Assistante, Université Alassane Ouattara ;

TIE BI Galla Guy Rolland Maître-Assistant, Université Félix Houphouët-Boigny ;

TOURE Gninin Aicha, Maître-Assistante, Université Félix Houphouët-Boigny ;

TOURE Kignigouoni Dieudonné Espérance, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

TRAORE Fanta, Assistante, Université Alassane Ouattara ;

TRAORE Sogotienin Ramata, Maître-Assistant, Université Péléforo Gon Coulibaly ;

YAO Elisabeth, Maître-Assistante, Université Alassane Ouattara ;

YOKORE Zibé Nestor, Maître-Assistant, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) ;

ZABSONRE Moussa, Maître-Assistant, Université Yembila Abdoulaye Toguyeni.

COORDINATEUR GENERAL DU NUMERO :

AYENON Séka Fernand
Maître de conférences CAMES,
Université Félix Houphouët-Boigny

.....

Contacts JDS

Site web: <https://revuejds.net/>
Email : revuejds@gmail.com
Tél. : + 225 0779360611 / 07480453267

.....

Indexations et référencements internationaux :

Sjifactor: <https://sjifactor.com/passport.php?id=24370>

ARI : <https://journalseeker.researchbib.com/view/issn/3079-3009>

ASCI: <https://ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=3079-3009>

IPIndexing: <https://ipindexing.com/journal-details/Journal-International-des-Sachants-2526>

Ent'revues: <https://www.entrevues.org/revues/journal-international-des-sachants>

Impact factor : SJIF 2026 : 5.329

ISSN-P: 3079-3009
ISSN-L: 3079-3017

PRESENTATION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) est une revue scientifique pluridisciplinaire dédiée à la valorisation et à la vulgarisation des résultats de recherches innovantes, de découvertes de pointe et de productions scientifiques originales et pertinentes dans divers domaines scientifiques. Disposant de comité scientifique et de lecture, la revue **JDS** offre ainsi aux chercheurs du monde entier, une plateforme de publication de haute qualité en favorisant le partage des connaissances et de la collaboration au sein de la communauté scientifique.

JDS est une revue évaluée par des pairs (*blind peer review*) et en libre accès "*Open access*" relevant des Editions Croco. Il publie les articles dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales ; Langues et littérature ; Art, patrimoine et culture ; Sciences du Langage et de la Communication ; Sciences Economiques et de Gestion ; Sciences politiques et Juridiques. Dans sa vision d'ouverture, **JDS** encourage la collaboration interdisciplinaire entre les chercheurs de tous les pays africains et du monde.

Les articles proposés doivent respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent être originaux et n'avoir jamais fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture. Ils sont soumis à une sélection initiale par l'éditeur, puis à un processus rigoureux d'évaluation par les pairs en double aveugle avant publication.

PROTOCOLE DE REDACTION DE JDS

Le Journal International des Sachants (JDS) n'accepte que des articles inédits et originaux dans diverses langues notamment en allemand, en anglais, en espagnol et en Français. Le manuscrit est remis à deux instructeurs, choisis en fonction de leurs compétences dans la discipline. Le secrétariat de la rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai raisonnable pour remettre la version définitive de son texte au secrétariat de la revue

Structure générale de l'article :

Le projet d'article doit être envoyé sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, taille 12 et interligne 1,5 pour le corps de texte (sauf les notes de bas de page qui ont la taille 10 et les citations en retrait de 2 cm à gauche et à droite qui sont présentées en taille 11 avec interligne 1 ou simple). Le texte doit être justifié et ne doit pas excéder 18 pages. Le manuscrit doit comporter une introduction, un développement articulé, une conclusion et une bibliographie.

Présentation de l'article :

- Le titre de l'article (15 mots maximum) doit être clair et concis. De taille 14 pts gras, il doit être centré.
- Juste après le titre, l'auteur doit mentionner son identité (Prénom et NOM en gras et en taille 12), ses adresses (institution, e-mail, pays et téléphones en italique et en taille 11)
- Le résumé (200 mots au maximum) présenté en taille 10 pts ne doit pas être une reproduction de la conclusion du manuscrit. Il est donné à la fois en français et en anglais (abstract). Les mots-clés (05 au maximum, taille 10pts) sont donnés en français et en anglais (key words)
- Le texte doit être subdivisé selon le système décimal et ne doit pas dépasser 3 niveaux exemples : (1. - 1.1. - 1.2. ; 2. - 2.1. - 2.2. - 2.3. - 3. - 3.1. - 3.2. etc.)
- Les références des citations sont intégrées au texte comme suit : (L'initial du prénom suivi d'un point, nom de l'auteur avec l'initiale en majuscule, année de publication suivie de deux points, page à laquelle l'information a été prise). Ex : (A. Kouadio, 2000 : 15).
- La pagination en chiffre arabe apparaît en haut de page et centrée.
- Les citations courtes de 3 lignes au plus sont mises en guillemet français («.... »), mais sans italique.

N.B. : Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À partir de ...

ISSN-P: 3079-3009

ISSN-L: 3079-3017

Références bibliographiques

Ne sont utilisées dans la bibliographie que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, zone titre, lieu de publication, zone éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté entre guillemets et celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une presse écrite est présenté en italique. Dans la zone éditeur, on indique la maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd.).

Les références des sources d'archives, des sources orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

- Pour les sources orales, réaliser un tableau dont les colonnes comportent un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, son âge ou sa date de naissance et les principaux thèmes abordés au cours des entretiens. Dans ce tableau, les noms des informateurs sont présentés en ordre alphabétique
- Pour les sources d'archives, il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes :

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I), 1EE28, 1899.

- Pour les ouvrages, on note le NOM et le prénom de l'auteur suivis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication, du nom de la société d'édition et du nombre de page.

Ex : LATTE Egue Jean-Michel, 2018, *L'histoire des Odzukru, peuple du sud de la Côte d'Ivoire, des origines au XIX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 252 p.

- Pour les périodiques, le NOM et le(s) prénom(s) de l'auteur sont suivis de l'année de la publication, du titre de l'article entre guillemets, du nom du périodique en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et des pages.

Ex : BAMBA Mamadou, 2022, « Les Dafing dans l'évolution économique et socio-culturelle de Bouaké, 1878-1939 », *NZASSA*, N°8, p.361-372.

NB : Le non-respect de ces recommandations ci-dessus conduit au rejet systématique du manuscrit.

SOMMAIRE

SECTION 1 : LANGUES & LITTERATURE

Etudes germaniques

1. **Umwandlung von Sprichwörtern in Slogans im Werbediskurs:
eine Untersuchung einiger deutscher Slogans**
Égni Stéphane Dieudonné ÉNIGNI & Epié Augustine Michaela BONGBA 1-17

Etudes hispaniques

2. **La Contrarreforma y la devoción popular en la España del Siglo de Oro**
GONKALIE Gbana Francis 18-31
3. **Políticas públicas y atención a las mujeres víctimas
de violencia machista en España**
Kassoum SORO..... 32-48
4. **Estética de lo abyecto en la familia de pascual Duarte de Camilo José Cela**
Oumar MANGANE..... 49-64
5. **El dilema cubano, entre “revolución” y apertura al mundo**
Dogba Léonce BAWA..... 65-78
6. **La trahison comme acte de libération dans reivindicación
del conde don Julián de Juan Goytisolo**
Christine Abenan SIGNO..... 79-86
7. **La crisis económica de 2008 y su repercusión sociopolítica en España**
Kouadio Stéphane-Yannick KONAN..... 87-98

Lettres Modernes

8. **« Miss lolos » de Frédéric Éhui Meiway :
un discours hétérogène au service de l’expressivité**
Bini Kouamé PRAO, Yao Gatién KONAN & Tchékpoho SORO 99-111

SECTION 2 : COMMUNICATION, ARTS, CULTURE ET PATRIMOINE

Sciences du langage et de la communication

9. **Industrialisation de la visibilité et reconfiguration du débat public
dans l’émission Jakaarlo Bi**
Alioune Badara GUEYE..... 112-127
10. **Appropriation des termes footballistiques en fulfulde
au Nord-Cameroun : enjeux culturels**
NGAOURI Landri & OLOWA Jean de Dieu..... 128-139
11. **Peuples Chamites versus Peuples Hébraïques :
les Peuples de la Côte d’Ivoire**
Ayé Clarisse HAGER-M’BOUA..... 140-163

12. **Communication et Prospective pour une gestion durable des infrastructures d'utilité publique à l'Université Alassane Ouattara**
DAGNOGO Gnéré Laetitia Blama &
KOUAME-KONATE Aya Carelle Prisca..... 164-176
13. **Précarité socio-économique et accès aux soins au CHU de Bouaké : apport de la communication sociale**
Akissi Germaine KOUASSI & Nibé Dramane SILUÉ 177-192
14. **Typologies de phrases en tupuri : analyse syntaxique et usages sociolinguistiques**
Jacqueline MAÏKAKE..... 193-205
15. **Discursive Issues in Emmanuel Macron's Speeches on Leadership (2017-2022)**
Ifedolapo Akinrinlola & Amos Iyiola..... 206-224

Patrimoine, art, culture, cinéma & tourisme

16. **La femme face à la tradition dans le film “ La jumelle” de Lanciné Diaby : entre combat et réalité de la femme**
Olivier Kadja EHILE..... 225-236

SECTION 3 : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Archéologie

17. **Stratégie coloniale et adaptations locales dans le royaume sanwi (sud-Côte d'Ivoire)**
Ange Marius AKPO, TOURE Gninin Aïcha &
ETTIEN N'Doua Etienne..... 237-250
18. **Le littoral ivoirien : Berceau historique de l'Église catholique, inventaire patrimonial et perception contemporaine d'un héritage remarquable**
ASSAKA Tatiana Larissa Sandrine &
KIENON-KABORE Timpoko Hélène..... 251-267

Histoire

19. **Le dynamisme social du sexe féminin en Grèce classique Ve- IVe J.-C.**
Fabrice OULAI..... 268-277
20. **La politique étatique de la protection de l'environnement minier en Côte d'Ivoire (2000-2024)**
Yhattey Hervé Thierry AGUIE..... 278-294
21. **La Trajectoire de la filière industrielle du cycle au Burkina Faso, de 1963 à 2009**
Eloge MIEHI & Richard Gouedan MEIGNAN 295-311
22. **L'espace rural à l'épreuve de l'exploitation forestière au Cameroun sous administration française (1921-1956)**
Yannick ZO'OBO..... 312-321

- 23. Être de son temps ou s'affirmer comme monde.**
Les étudiants africains à Dakar (années 1950-1970)
 Mamadou Yéro BALDE..... 322-339
- 24. La gestion coloniale de l'assainissement de la ville d'Aboisso, 1913-1926**
 N'GUESSAN ROKIA BOUBACARD ÉPOUSE ANOH,
 ESSEY Bonzou Ella épouse OHOUO & BAKAYOKO Nonama Rockya..... 400-414

Géographie

- 25. Impacts de l'orpillage légal sur les écosystèmes préforestiers dans le département de Katiola (Centre-Nord ivoirien)**
 N'Gromma Florent KOUADIO..... 415-430
- 26.« Effets structurants » du Train Express Régional (TER) à Dakar (Sénégal)**
 Awa FALL..... 431- 452
- 27. Gestion intégrée des ressources en eau de la commune de Medina (Sénégal)**
 René Ndimag DIOUF..... 453- 464
- 28. Dynamique urbaine et développement économique à Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire)**
 Konan Norbert KOFFI, Mariam DIOMANDE &
 Songuimadenin Siaka YEO..... 465-482
- 29. Mutation foncière et reconversion paysanne dans la sous-préfecture de Yamoussoukro**
 Achille Roger TAPE..... 483-496
- 30. Exposition au travail des enfants d'immigrants en milieu rural dans la sous-préfecture de Duékoué**
 Kouadio Arnaud Yao & GOHOUROU Florent..... 497-511
- 31. La morbidité infantile des infections respiratoires aiguës dans les districts sanitaires du V Baoulé de 2017 à 2022**
 SEDEHI Akissi Epiphane, TRA BI Zamblé Armand &
 KANGA Kouakou Hermann Michel..... 512-520

Philosophie

- 32. Heidegger et la cybernétique : critique de la réduction de l'existence à la fonctionnalité**
 Mlan Kouakou Pierre ANZIAN..... 521-540
- 33. Essence de la pensée hobbesienne et rawlsienne dans la problématique du développement de l'Afrique**
 Kouadio Louis N'GUESSAN & Abraham Saint-Omer Koffi KOUAKOU..... 541-554
- 34. La palabre africaine : une expression de la démocratie**
 N'Guessan Jonas Kouassi..... 555-567

- 35. Cynisme politique et déshumanisation de l'homme
dans le monde vécu aujourd'hui**
Christophe ONGUENE ONGUENE..... 568-581
- 36. L'impérialisme extractiviste en Afrique**
Kouadio YAO..... 582-597
- 37. L'oubli constitutif de la technique :
déconstruire le paradigme technoscientifique**
Gabriel VANNA..... 598-608
- 38. Quine et l'effondrement de l'épistémologie classique**
Koffi Zahouo Alain & Koffi KOUASSI..... 609-622

Anthropologie et sociologie

- 39. Le Togo dans le nouvel ordre géostratégique :
diversification et enjeux de sécurité**
Laré Batouth PENN..... 623-640
- 40. Entre racines ethniques et conscience nationale :
dynamiques identitaires au Gabon contemporain**
Steeve-Thierry BALONDJI..... 641-659
- 41. Les collectivités territoriales décentralisées et la gouvernance
éducative à l'ère de la décentralisation au Cameroun**
Simon Patou Simon..... 660-677
- 42. Motivation extrinsèque et performance scolaire en contexte ivoirien :
une analyse du rendement des élèves de Troisième et de Terminale
dans le département d'Alépé**
AGUI Lobah Azouan Barthelemy & BLA Ypodé Guéaybomin Emmanuel..... 678-692
- 43. Représentations, croyances et pratiques sociales autour de la route
et des accidents de la circulation en Côte d'Ivoire**
KACOU Fato Patrice & GBOKO Kouadio Roger..... 693-706
- 44. Félix Houphouët Boigny et l'intégration des immigrés à Hiré,
sud-ouest de la Côte d'Ivoire**
Dabé Laurent OUREGA..... 707-725

Criminologie

- 45. Délits Economiques à Lubumbashi : Enquête Proactive**
MULUNDA TSHIEYA Lucien..... 726-737

Psychologie

- 46. Le rôle médiateur de la régulation émotionnelle entre stress et comportements à risque des mototaximens**
Djiessi Makouam & Placide Mengoua..... 738-756
- 47. Modèles explicatifs du passage à l'acte des auteurs d'agression sexuelle : convergences, divergences, enjeux cliniques**
Kaama Sandrine GOUNDJOA & Kaka KALINA..... 757-770
- 48. Vulnérabilité et résilience chez les enfants de mères dépressives : une étude qualitative en contexte hospitalier ivoirien**
KOFFI Ekissi Jean Armel, Amalaman Franck Severin ANDO & KOFFI N'Guessan Williams..... 771-789

Science de l'éducation

- 49. Le système LMD au Mali : d'une adoption formelle à la quête d'une adaptation institutionnelle**
Chiaka SAMAKÉ, Idrissa Soïba TRAORE & Mamadou KOUMARE 790-804

SECTION 4 : SCIENCES POLITIQUES ET JURIDIQUES

Sciences politiques et administratives

- 50. La continuité des services publics administratifs à l'épreuve des théories et des faits : cas de la ville de Bukavu pendant l'occupation de l'AFC/M23**
David CIZA, Pacifique Makuta MWAMBUSA,
Joseph Munyabeni NYEMBO & Augustin Kahindo MUHESI 805-813

SECTION 5 : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

- 51. Contribution du management participatif dans l'amélioration de la qualité des soins dans les établissements publics hospitaliers de Bamako**
Zoubeirou HAROUNA, BERTHÉ Soungalo & DICKO Albadia Abdoulaye.... 814-831
- 52. Audit interne et prévention de la fraude sur les recettes du service recouvrement de la mairie de Bouaké**
Gningninri Augustin KONE..... 832-848

SECTION 6 : GEOSCIENCES

- 53. Caractérisation géochimique des roches du socle panafricain de Dan Issa (Sud-Maradi, Niger) par fluorescence X**
Ousmane Loumoumba MOUSSA MAHAMAN, Karimou DIA HANTCHI,
Rachid BOUBACAR OUMAROU & Yaou BAKOYE..... 849-868

Cynisme politique et déshumanisation de l'homme dans le monde vécu aujourd'hui

Christophe ONGUENE ONGUENE

Enseignant-chercheur,

Université de Yaoundé I, Cameroun,

Email : christophe.onguene@univ-yaounde1.cm /

christopheonguene1@gmail.com

Date de soumission : 15-01-2026

Date de publication : 28-02-2026

Résumé

Cet article tente de montrer comment le monde vécu est de plus en plus submergé par le « cynisme politique ». Il s'agit d'un mode de gouvernance dans lequel la volonté de domination et de jouissance, l'ambition effrénée, la compromission, la méchanceté et le triomphe du sadisme sont assez féconds. Grâce à l'activité maléfique des cyniques politique, promoteurs incontestés de cette politique, le cynisme politique installe dans le monde vécu l'état de nature, un état de guerre (T. Hobbes) et de déshumanisation de l'homme. Pour sortir de cet état de chose, nous proposons à la fois des solutions politiques et des perspectives pédagogiques et philosophiques. De la réforme éthique des institutions dont la raison d'être est la sécurité de l'humain et son épanouissement à l'éthique de l'homme, en passant par une « pédagogie pratique » (L. Ayissi), les jalons pour débarrasser la société des cyniques politiques et de leur idéologie sont d'ores et déjà posés.

Mots clés : Cynisme politique, cyniques politiques, réforme institutionnelle, pédagogie pratique, éthique de l'homme.

Political cynicism and dehumanization of man in the world lived today

Abstract

This article tries to show how the lived world is increasingly overwhelmed by «political cynicism». It is a mode of governance in which the will to dominate and enjoy, unbridled ambition, compromise, wickedness, and the triumph of sadism are quite fertile. Through the evil activity of the political cynics, undisputed promoters of this policy, political cynicism installs in the lived world the natural state, a state of war (T. Hobbes) and dehumanization of man. To get out of this state of affairs, we propose both political solutions and pedagogical and philosophical perspectives. From the ethical reform of institutions whose "raison d'être" is human security and development to human ethics, through a "practical pedagogy" (L. Ayissi), the milestones for ridding society of political cynicism and their ideology are already set.

Keywords: Political cynicism, political cynics, institutional reform, practical pedagogy, human ethics.

Introduction

Le monde vécu aujourd'hui fait face à une politique d'un genre nouveau : le « cynisme politique ». Si le second concept dans cette dualité renvoie à la gestion de la Cité, la compréhension du premier nécessite une précision. Dans l'Antiquité grecque, une école



philosophique inspirée par Antistène émerge et brille par le cynisme, une attitude caractérisée par un renversement des valeurs, un mépris des normes morales et sociales, une approbation donnée aux instincts immoraux, un égoïsme sans pudeur et monstrueux qui s'abreuve dans des vices dégradants. Le concept de cynisme associé à la gestion de la Cité, fait donc émerger celui de Cynisme politique. Il s'agit d'un mode de gouvernance dans lequel la volonté de domination et de jouissance, l'ambition effrénée, la compromission, la méchanceté et le triomphe du sadisme sont féconds.

Les cyniques politiques, partisans de ce mode de gouvernance sont des charlatans dont l'activité dans le monde vécu est de désacraliser le sacré, de déshumaniser l'humain. D'où la question de la place de l'humain dans un tel système sadique. Dès lors, l'homme peut-il survivre au sein du cynisme politique ? Autrement dit, le cynisme politique n'est-il pas un projet de destruction et de sabotage de la dignité humaine dans le monde vécu aujourd'hui ? La nécessité de protéger cette dernière ne s'impose-t-elle pas de fait ? Il est important de répondre à ces interrogations dans un contexte marqué par l'extermination des vies humaines au prorata des caprices et des intérêts des cyniques politiques dont la logique vitale s'inscrit dans l'anéantissement d'*alter*.

1. Cynisme politique et permanence d'un état de nature dans le monde vécu aujourd'hui

Le monde vécu désigne tout simplement selon Yves Cusset, « le sol de toute activité sociale, l'horizon commun que nous partageons avant toute réflexion (...). Creuset partagé où les acteurs peuvent puiser au regard des autres des raisons d'agir et de parler » (Y. Cusset, 2001 : 50). C'est donc un *topos* dans lequel se déploient l'action sociale et la réalisation de l'humanité de l'homme. Dans le monde vécu, la vie est censée être protégée, célébrée et valorisée. Malheureusement, le cynisme politique installe une situation de guerre et d'insécurité permanente. Cette politique semble être en faveur d'un état de nature au sens de Thomas Hobbes et qu'il convient de décrire ici. Qu'est-ce que l'état de nature chez Hobbes ? Pour comprendre l'état de nature hobbesien, il convient de partir du point de vue selon lequel les hommes sont égaux de par leur nature. Pour Hobbes, grâce à la nature, le grand artisan, les hommes sont physiquement et intellectuellement également proportionnés. Ceci donne la possibilité à chacun d'avoir accès aux mêmes privilèges, sans que quelqu'un ne réclame être le plus à même d'y avoir accès. Hobbes confirme cette égalité naturelle entre les hommes en ces termes :

La nature a fait des hommes si égaux quant aux facultés du corps et de l'esprit, que, bien qu'on puisse parfois trouver un homme manifestement plus fort, corporellement, ou d'un esprit plus prompt qu'un autre, néanmoins, tout bien



considéré, la différence d'un homme à un autre n'est pas si considérable qu'un homme puisse de ce chef réclamer pour lui-même un avantage auquel un autre ne puisse prétendre aussi bien que lui (T. Hobbes, 1971 : 121).

L'égalité de nature prédispose les hommes à la possibilité d'avoir accès aux mêmes biens et aux mêmes avantages. L'égalité montre que la notion de propriété n'est pas à l'ordre du jour. Tout appartient à tout le monde, et rien n'appartient à personne : « il n'y existe pas de propriété, pas d'empire sur quoi que ce soit (no dominion), pas de distinction du mien et du tien ; cela seul dont il peut se saisir appartient à chaque homme, et seulement pour aussi longtemps qu'il peut le garder » (T. Hobbes, 1971 : 126). Si chacun a droit à tout, et chacun n'a droit à rien, il « découle une égalité dans l'espoir d'atteindre nos fins » (T. Hobbes, 1971 : 122). Lorsque plusieurs personnes convoitent un même objet et que les conditions de protection commune de l'objet ne sont pas réunies, comme c'est le cas à l'état de nature, pour que chacun ait une part égale, « ils deviennent ennemis : et dans leur poursuite de cette fin (qui est, principalement, leur propre conservation, mais seulement leur agrément), chacun s'efforce de détruire et de dominer l'autre » (T. Hobbes, 1971 : 122). Il s'ensuit des querelles qui trouvent leur enracinement et leurs causes dans la rivalité, la méfiance et la fierté. Les hommes à l'état de nature « usent de violence pour se rendre maîtres de la personne des autres hommes de leurs femmes, de leurs enfants, de leurs biens » (T. Hobbes, 1971 : 123).

La conséquence logique est l'émergence d'un état de guerre, une guerre qui de nature est une « guerre de chacun contre chacun » (T. Hobbes, 1971 : 124). Il n'y a pas de sécurité. C'est le règne de l'insécurité. C'est un « temps de guerre où chacun est l'ennemi de chacun » (T. Hobbes, 1971 : 124). Hobbes ajoute à ce propos :

Dans un tel état, il n'y a pas de place pour une activité industrielle, parce que le fruit n'en est pas assuré : et conséquemment il ne se trouve ni agriculture, ni navigation, ni usage des richesses qui peuvent être importées par mer ; pas de constructions commodes ; pas d'appareils capables de mouvoir et d'enlever les choses qui pour se faire exigent beaucoup de force ; pas de connaissances de la face de la terre ; pas de computation du temps ; pas d'art ; pas de lettre ; pas de société ; et ce qui est le pire de tout, la crainte et le risque continuel d'une mort violente (T. Hobbes, 1971 : 123-124).

Dans l'état de nature, comme on vient de le souligner avec Hobbes, la société est absente, aucune activité à même de développer et de consolider des relations entre les hommes n'est possible, la vie est régie par la dictature de *polemos* qui, en dressant le lit aux sollicitations de *thanatos*, installe le désarroi et l'absence de vie : « la vie de l'homme est alors solitaire, besogneuse, pénible, quasi-animale, et brève » (T. Hobbes, 1971 : 125). Les principes par lesquels ils sont gouvernés sont entre autre : « la violence », et « la ruse » (T. Hobbes, 1971 : 123). Dans cette jungle qui naît, chacun cherche à se conserver, à se protéger, à acquérir un plus

grand nombre de richesse possible par l'usage démesuré de la force. Chaque homme vit sur la défensive, prêt à riposter aux attaques des autres. Ceci suscite en certains le plaisir de « contempler leur propre puissance à l'œuvre dans les conquêtes (...). En conséquence, un tel accroissement de l'empire d'un homme sur les autres, étant nécessaire à sa conservation, doit être permis » (T. Hobbes, 1971 : 123).

Il est permis d'accroître son pouvoir sur les autres dans un tel état puisque sa survie en dépend. Dans la nature de chaque homme à l'état de nature, l'on retrouve trois causes principales de querelles à savoir : la rivalité, la méfiance et la fierté. Ces attitudes prospèrent à l'état de nature et constituent son mode d'expression. En ce qui concerne la rivalité, elle est l'expression de la compétition à l'état de nature. La rivalité « fait prendre l'offensive aux hommes en vue de leur profit » (T. Hobbes, 1971 : 123). Autrement dit, à cause du profit qui anime les hommes à l'état de nature, la rivalité les dispose à porter atteinte aux droits des autres. Ici, on dépouille l'homme de sa dignité, de son humanité et de tout ce qui est susceptible de lui appartenir, matériellement et spirituellement. Point de sociabilité. C'est le règne total de l'insociabilité de l'homme dont parlera Kant. Hobbes affirme : « La compétition dans la poursuite des richesses, des honneurs, des commandements et des autres pouvoirs incline à la rivalité, à l'hostilité et à la guerre, parce que le moyen pour un compétiteur d'atteindre ce qu'il désire est de tuer, d'assujettir, d'évincer ou de repousser l'autre (T. Hobbes, 1971 : 96) ».

De ce qui précède, force est de reconnaître que l'homme à l'état de nature fait usage du droit de nature sans limite. Il s'agit de la possibilité qu'a chacun de faire tout ce qui est en son pouvoir pour préserver sa propre vie. L'utilisateur du droit de nature reste par conséquent fixé sur un objectif : la conservation de sa vie. La nature des moyens n'est pas à questionner, ce qui importe, c'est leur efficacité. Même si ce qu'il considère comme étant bien pour lui ne l'est pas pour les autres, il ne doit pas s'en occuper. C'est ce qu'il considère bon qui est bon et dans la mesure où cela contribue nettement à la fin suprême de cet état. Hobbes écrit :

Le droit de nature, que les auteurs appellent généralement *jus naturale*, est la liberté qu'a chacun d'user comme il le veut de son pouvoir propre, pour la préservation de sa propre nature, autrement dit de sa propre vie, et en conséquence de faire tout ce qu'il considérera, selon son jugement et sa raison propres, comme le moyen le mieux adopté à cette fin¹ (T. Hobbes, 1971 : 128).

Le droit de nature ne garantit pas la permanence d'une vie authentiquement humaine. Au contraire, il favorise l'état de guerre. L'absence de législation commune implique que les

¹ La liberté dont parle Hobbes dans ce passage se définit ainsi qu'il suit : « on entend par liberté, selon la signification propre de ce mot, l'absence d'obstacles extérieurs, lesquels peuvent souvent enlever à un homme une part du pouvoir qu'il a de faire ce qu'il voudrait, mais ne peuvent l'empêcher d'user du pouvoir qui lui est laissé, conformément à ce que lui dicteront son jugement et sa raison » (T. Hobbes, 1971 : 128).

actions des uns et des autres soient conduites d'après leurs subjectivités, ainsi que par leurs appétits particuliers. Personne ne peut assurer la protection des autres, à l'interne comme à l'externe. La présence de l'autre n'est pas un atout dans cet état où les « jugements et appétits particuliers » (T. Hobbes, 1971 : 174) confortés par le droit de nature sont aux commandes. Ces derniers renforcent les divisions, annulent l'entraide et ouvrent les vannes à la vulnérabilité et à l'insécurité. Même face à un ennemi extérieur commun, la présence de l'autre ne saurait être utile. La quête des appétits particuliers entraîne la fragilité de l'ensemble. Hobbes a donc raison de soutenir que dans une

Situation où chacun est gouverné par sa propre raison, et qu'il n'existe rien, dans ce dont on a le pouvoir d'user, qui ne puisse éventuellement vous aider à défendre votre vie contre vos ennemis : il s'ensuit que dans cet état tous les hommes ont un droit sur toute chose, et même les uns sur le corps des autres. C'est pourquoi, aussi longtemps que dure ce droit naturel de tout homme sur toute chose, nul, aussi fort ou sage fût-il, ne peut être assuré de parvenir au terme de vie que la nature accorde ordinairement aux hommes (T. Hobbes, 1971 :129).

Après cet exposé, il convient de rappeler que l'état de nature chez Hobbes se situe entre fiction méthodologique et réalité historique. Cet état n'a pas existé en tant que tel de façon globale dans le monde. Toutefois, lorsqu'il écrit *Le Léviathan*, Hobbes note qu'il existe des endroits au monde où l'absence d'autorité transforme le lieu en un état de guerre. On pouvait alors retrouver de tels endroits en Amérique où les hommes vivaient de « manière quasi-animale » : « on pensera peut-être qu'un tel temps n'a jamais existé, ni un état de guerre tel que celui-ci. Je crois en effet qu'il n'en a jamais été ainsi de manière générale, dans le monde entier. Mais il y a beaucoup d'endroits où les hommes vivent ainsi actuellement » (T. Hobbes, 1971 :126).

Cette dernière phrase est d'une brûlante actualité. Même si l'autorité étatique existe aujourd'hui, l'on constate que malgré sa présence, les caractéristiques de l'état de nature décrites plus haut sont une réalité. Dans le Cynisme politique, c'est la « guerre de tous contre tous ». Ce qui domine, c'est l'insécurité. Aucune vie n'est à l'abri de la violence barbare des plus féroces. Ce cynisme politique fragilise l'État actuel ainsi que ses institutions. Ces dernières semblent être dans l'incapacité d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens. Le but des cyniques politiques est justement de faire disparaître le pouvoir étatique et d'installer une autorité qui servirait leurs fantasmes.

Cet état de nature est non seulement propice à la promotion de la guerre et de l'insécurité, mais aussi à la célébration du chaos moral. Pour le cynisme politique, « Tout est bon » (P. Feyerabend, 179 : 20). L'on a aucun scrupule à défendre « l'affirmation la plus rabattue et la plus scandaleuse » (P. Feyerabend, 179 : 207). Le Cynisme politique est par là un terreau fertile

pour l'émergence des anarchistes, habiles en art oratoire et capable de justifier tout, même l'injustifiable. Pour l'anarchiste, convient-il de le noter, « il n'y a pas de conception si absurde ou immorale soit-elle, qu'il refuse de considérer ou d'utiliser, et aucune méthode n'est considérée par lui comme indispensable » (C. Onguene Onguene, 2022 :189). Il s'oppose farouchement et de manière irréversible aux idées universelles de « Vérité », de « Justice », de « Raison » et d'« Amour ». La suite logique de l'inhumation de ces valeurs est la crise de l'idéal moral dans le monde vécu aujourd'hui (C. Onguene Onguene, 2022 :189).

2. Personnalité maléfique des cyniques politiques

On dit d'une personne qu'elle est maléfique lorsqu'elle a une influence mauvaise, néfaste et malfaisante. Ce qui détermine une telle personne, c'est l'amour du mal et la démocratisation du vice. Les partisans du cynisme politique se caractérisent par une personnalité dépourvue de toute moralité et de toute humanité. La cruauté avec laquelle ils s'emploient à ôter la vie est la preuve par les faits que seule leur « Vie » en est une. La « vie » de *Alter* n'est en quelque sorte qu'une « vie » inférieure, apparente, face à une « Vie » supérieure, réelle. Les « petites vies » peuvent par conséquent être supprimées au prorata des caprices des « grandes Vies ». Les cyniques politiques dans cette hiérarchisation des vies, « petites et grandes », « inférieures et supérieures », « vie et Vie », légitiment la cruauté, la barbarie et le meurtre dans l'espace public. Il leur revient le droit par cette hiérarchisation de mettre fin aux « vies inférieures ».

En effet, ce sont des montres aux apparences humaines, qui s'octroient le droit de vie et de mort sur *Alter*, instrumentalisant la loi fondamentale à leur guise, sans qu'ils ne soient inquiétés. L'homme pour eux n'a pas de valeur. Il a un prix comme tout autre objet et peut être échangé, liquidé ou vendu à vile prix dans le marché sombre de l'horreur. Animés par l'illusion d'immortalité, les cyniques politiques par ce droit de vie et de mort sur les « petites vies » se comportent comme des dieux qui n'ont de compte à rendre à personne, si ce n'est à leur conscience, s'ils en ont encore une. Ce principe inné de justice et de bien présent en tout homme et par lequel il est réellement homme semble être absent ou du moins paralysé par la joie du mal qui habite profondément ces « pseudo-humains ».

L'arrogance jupitérienne avec laquelle ils colonisent notre Cité par l'intimidation et le vecteur de la peur est la marque de ce caractère cynique de leur personnalité. Ayant à leur service et à leur solde les gardiens de la Cité dont les appétits peuvent facilement s'aiguiser face à la séduction du gain, les cyniques politiques imposent leur agenda abominable. C'est un agenda qui consiste à user de tous les moyens sans retenu pour la sauvegarde de leur image. Avec un *hubris* indompté, les cyniques politiques brillent par un comportement intempérant. Parlant de

l'intempérant comme cet homme « qui sort de la raison en la méconnaissant », Aristote voulait par là nous faire comprendre que l'intempérance qui s'oppose à la tempérance est la qualité d'un homme qui perd la maîtrise de soi parce que liquidant la raison dans ses choix. Il écrit : « l'intempérant se laisse emporter par sa passion, tout en sachant que ce qu'il fait est coupable ; l'homme tempérant, au contraire, qui sait que les désirs dont est assiégré son cœur sont mauvais, se défend d'y accéder, grâce à la raison » (Aristote, 1992 : 271).

C'est volontairement que les cyniques politiques se laissent emporter par la passion de voler, d'égorger et de faire périr. Tout ceci est due à la mort proclamée de la raison dans leur être. Ces intempérants ne savent point maîtriser leur colère, leur ambition et leur avidité (Aristote, 1992 : 272). Ils sont avides du pouvoir, de l'avoir et de la gloire. Face à ces trois tentations, ils deviennent déraisonnables et esclaves. Ils ne ressentent que « des appétits violents et des passions mauvaises » (Aristote, 1992 : 274), de véritables monstres aux apparences humaines. Ils n'ont d'homme que l'apparence et les caractères biologiques.

Le mensonge et la barbarie constituent leur mode d'existence. Le premier s'est transformé en norme de référence et le second en moyen efficace pour parvenir à des fins inhumaines. En réalité, les partisans du cynisme politiques sont régis par la volonté de puissance. Pour eux, vivre c'est comme le soutenait Nietzsche : dépouiller, blesser, violenter le faible, opprimer, faire périr (F. Nietzsche, 1991). Cette psychologie cynique du surhomme nietzschéen semble être la source dans laquelle les partisans du cynisme politique s'abreuvent. L'égoïsme, le calcul, l'indifférence au bien et au mal, l'habileté, la simulation et la dissimulation, la grandeur, la ruse et la fraude qui sont des qualités mauvaises et blâmables, sont des traits à partir desquels l'on peut identifier ces cyniques.

Le loup qu'ils incarnent en rappelle celui dont l'état d'esprit est décrit par Jean de la Fontaine dans sa Fable « le loup et l'agneau » : à jeun, affamé, enragé, cruel, vengeur. Parce que détenant la force, cette bête féroce rencontre un Agneau sans défense qui se désaltère « dans le courant d'une onde pure » (J. de La Fontaine, 1997 : 20), une rivière assurément, et lui impose son autorité et l'oblige d'admettre un crime qu'il n'a pas commis. Pour parvenir à ses fins, le loup cherchera querelle. Or, l'Agneau a pourtant raison, une grande distance le sépare de son bourreau, mais celui-ci prétend qu'il trouble sa boisson. De plus, la pauvre bête innocente est appelée à subir les conséquences d'une médisance qu'il aurait formulé avant même qu'il ne soit né. Au bout du compte, le Loup mettra fin à son breuvage, et en fera finalement son bonheur gastronomique.

Tel est le mode opératoire des cyniques politiques. Ils sont des Loups à jeun, des animaux pleins de rage, des bêtes cruelles, des carnivores vivants. Assoiffés de pouvoir, à jeun de la gloire et affamés de l'avoir, le châtement qu'ils réservent à tous ceux qui leur résistent va de l'intimidation à la condamnation à mort, en passant par la torture. Ils sont donc des tortionnaires, des guillotineurs expérimentés, maîtrisant l'art criminel de faire souffrir, de décapiter l'humain vivant et de donner la mort sans état d'âme. Ils ont des mains sales, qu'ils trempent constamment dans du sang innocent (J. P. Sartre, 1948).

Les partisans du cynisme politique sont très habiles, orgueilleux, pompeux, vantards, avides, cupides, rapaces, odieux. La description faite du Prince de Machiavel leur correspond parfaitement. Bien qu'incarnant deux natures, homme et bête, la seconde semble l'emporter sur la première. Ils sont donc plus bête qu'homme. En agissant comme bête, ils sont à la fois Lion et Renard : « le prince, devant donc agir en bête, tâchera d'être tout à la fois renard et lion : car, s'il n'est que lion, il n'apercevra point les pièges ; s'il n'est que renard, il ne se défendra point contre les loups ; et il a également besoin d'être renard pour connaître les pièges, et lion pour épouvanter les loups. » (N. Machiavel, 1962 : 34).

Ces cupides possèdent l'art de simuler et de dissimuler. La vérité pour eux est de l'ordre du pragmatisme. Pour le pragmatisme, le critère de définition de la vérité est la réussite. Autrement dit, une idée est vraie si elle nous permet de réussir une action, si l'on peut en tirer profit. L'efficacité, la réussite, l'utilité, l'avantageux sont autant de critères qui déterminent le pragmatisme dans lequel s'abreuvent les cyniques politiques. Comme le soutient William James (William James, 1991), l'un des représentants de cette doctrine, « est vrai ce qui est avantageux ». Le mensonge dans cette perspective peut donc devenir vérité parce que l'on en tire un quelconque avantage. La personnalité des cyniques politiques se déploie donc dans une existence auréolée de vices, une vie immorale, impudique, une vie d'ambition sans scrupules, remplie d'hypocrisie, de jouissance et de débauche, de méchanceté et de férocité, d'abomination et de perversité. Bref, c'est le mépris extrême de l'humanité.

3. Nécessité de protection de la dignité humaine dans le monde vécu actuel : solutions politiques, perspectives pédagogiques et philosophiques

La protection de la dignité humaine dans le monde vécu actuel ne va pas sans une réforme éthique des institutions dont la raison d'être est la sécurité de l'humain et son épanouissement. Au lieu d'être un instrument au service des puissants qui s'investissent à le transformer en un « monstre froid », l'État devrait retrouver sa vocation initiale dans le sens hobbesien : assurer la sécurité des citoyens. L'État a été créé pour la défense et la protection de l'homme. Autrement

dit, l'État existe chez Hobbes en vue d'assurer la sécurité et la protection de l'intégrité physique et morale des personnes et la possibilité de leur permettre de jouir en toute assurance de leurs biens. Si les hommes s'arrachent à l'état de nature et cherchent à former l'État, la cause téléologique est la préservation de soi et la sécurisation des biens. Ce désir de préservation est pour eux le seul moyen qui leur permette de vivre. Ils sont donc pour cela contraint d'abandonner leur liberté, de restreindre leur droit de nature pour continuer d'exister :

La cause finale, le but, le dessein, que poursuivirent lorsqu'ils se sont imposé ces restrictions au sein desquelles on les voit vivre dans les Républiques, c'est le souci de pourvoir à leur propre préservation et de vivre plus heureusement par ce moyen : autrement dit, de s'arracher à ce misérable état de guerre qui est, je l'ai montré, la conséquence nécessaire des passions naturelles des hommes, quand il n'existe pas de pouvoir visible pour les tenir tous en respect, et de les lier, par la crainte des châtements, tant à l'exécution de leurs conventions jusqu'à l'observation des lois de nature (T. Hobbes, 1971 : 174).

Lorsqu'il n'existe aucune puissance, aucun pouvoir ou aucune force contraignante pour faire observer les lois de nature telles que la justice, l'équité, la modération, la pitié, les hommes à l'état de nature sont inclinés par l'exercice des passions naturelles de « partialité », d' « orgueil », de « vengeance » (T. Hobbes, 1971 : 174). Toutes choses qui installent une atmosphère permanente de guerre de tous contre tous. Les lois de nature ont donc besoin d'un pouvoir qui les porte et qui crée les conditions de leur matérialisation, car seules, elles ne sont pas contraignantes et ne sont d'aucune garantie :

Et les conventions, sans le glaive, ne sont que des paroles, dénuées de la force d'assurer aux gens la moindre sécurité. C'est pourquoi, nonobstant les lois de nature (que chacun n'observe que s'il en a la volonté et s'il peut le faire sans danger), si aucun pouvoir n'a été institué, ou qu'il ne soit pas assez grand pour assurer notre sécurité, tout homme se reposera (chose pleinement légitime) sur la force et sur son habileté pour se garantir contre tous les autres² (T. Hobbes, 1971 :174).

Cette sécurité et cette protection ne sont possibles que dans un environnement de paix. L'État substitue l'état de guerre à l'état de paix. De la guerre perpétuelle, on passe à la paix permanente. En tant que première loi de nature chez Hobbes, la paix se présente comme la loi fondamentale : « en conséquence c'est un précepte, une règle générale, de la raison, que tout homme doit s'efforcer à la paix, aussi longtemps qu'il a un espoir de l'obtenir » (T. Hobbes, 1971 : 129). L'existence de l'État permet à l'homme de vivre en paix grâce à l'autorité instituée.

² Il faut souligner ici que la loi de nature est un précepte dicté par la raison et qui interdit à chacun de poser les actes qui pourraient porter atteinte à ses intérêts propres : « une loi DE NATURE (lex naturalis) est un précepte, une règle générale, découverte par la raison, par laquelle il est interdit aux gens de faire ce qui mène à la destruction de leur vie ou leur enlève le moyen de la préserver, ou d'omettre ce par quoi ils pensent qu'ils peuvent être le mieux préservés » (T. Hobbes, 1971 :128).

Cela donc est rendu possible par le renforcement du pouvoir commun capable de tenir tout le monde en respect, y compris les cyniques politiques.

La solution politique qui précède ne va pas sans un pari sur l'éducation. Comme le souligne Emmanuel Kant, « l'homme ne peut devenir homme que par l'éducation. Il n'est que ce que l'éducation fait de lui » (E. Kant, 2004 : 98). Mais avant cela, il affirme que « l'homme est la seule créature qui doive être éduquée » (E. Kant, 2004 : 94). Autrement dit, c'est l'éducation qui permet la formation du type d'homme dont une société en a besoin. Or, le cynisme politique a fait de nous des bêtes sauvages, des êtres stupides et sauvages. C'est pourquoi, au plan pédagogique, nous proposons « la pédagogie pratique », concept que nous empruntons à Lucien Ayissi. Quel est l'objet de cette dernière et en quoi consiste-t-elle ? Lucien Ayissi écrit : « l'objet de celle-ci, c'est l'âme à conduire vers le bien. La pédagogie pratique dont la fin est la programmation éthique des âmes, est définie par un ensemble des principes dont l'application est finalisée sur l'humanisation de l'individu, de la gouvernance, de la société et de l'État » (L. Ayissi, 2008 : 173).

Dans un contexte où sévit le cynisme politique, il est important de programmer éthiquement les âmes en vue de l'humanisation des individus et de la gestion de la Cité. En effet, la pédagogie pratique est appelée à cultiver et à entretenir dans les âmes la pratique du bien grâce à « l'inquiétude éthique » (L. Ayissi, 2008 : 174). Puisque l'éthique est dominée par « la préoccupation liée au progrès humain », « l'inquiétude éthique que le pédagogue pratique doit cultiver et entretenir dans les âmes à conduire vers le bien a pour fin de conformer l'agir des individus à l'humain, par-delà l'économiquement, le politiquement ou le juridiquement acceptables » (L. Ayissi, 2008 : 174). En clair, comme le précise Lucien Ayissi :

Il s'agit pour le pédagogue pratique de rechercher et de cultiver l'humain dans les consciences, en exerçant sur le magistère psychologique que les appétits ont sur la moralité individuelle et collective un déterminisme éthique. Il s'agit donc, par exemple, de redéfinir l'humain aux enfants et aux adultes, en invalidant les critères actuels d'appréciation, comme ce sur quoi doit se focaliser l'activité individuelle et collective (L. Ayissi, 2008 : 174-175).

Les critères actuels d'appréciation de l'humain à savoir, l'avoir, le pouvoir et la gloire doivent être déclassés au profit de l'égalité fondamentale de tous les êtres humains et de l'inviolabilité de la dignité de ces derniers. Des enfants aux adultes, l'humain doit être considéré comme une valeur au-dessus de laquelle il n'existe aucune autre valeur, une valeur sans prix, que l'on ne peut substituer à quoi que ce soit. La sacralité de la vie doit nous conduire à la protection de celle-ci par des « vie-vie-vores », consommateurs de vies. Le sacré est le caractère de ce qui est inviolable, qui inspire la crainte et le respect. Tel doit être l'humain dans le monde vécu

aujourd'hui. En clair, « l'éthique humaniste dont la pédagogie pratique est assortie, vise la protection de l'humain contre l'érosion évidente de la vertu dans un contexte régi par la dictature de l'argent et la recherche effrénée de la puissance » (L. Ayissi, 2008 :179).

Au plan philosophique, nous proposons une éthique de l'homme. Celle-ci a pour objet la promotion de l'homme comme « valeur absolue ». Comme on peut le noter, cette éthique que nous proposons est kantienne dans son être même. Trois choses sont à faire. La première c'est le passage de l'impératif hypothétique à l'impératif catégorique dans le monde vécu actuel. Chez Kant, l'impératif est tout simplement une formule de commandement exprimée par le verbe « devoir » (E. Kant, 1988 : 41). L'auteur distingue l'impératif hypothétique de l'impératif catégorique. L'*impératif* est *hypothétique* quand il énonce le moyen nécessaire pour atteindre une fin posée ou supposée. Qui veut la fin veut les moyens, telle est l'expression courante qui met en pleine lumière le caractère analytique de l'impératif catégorique (E. Kant, 1988 : 41). Par-là, « l'impératif hypothétique dit donc seulement que l'action est bonne pour quelque but possible ou réel » (E. Kant, 1988 : 43). Lorsque l'action est bonne en vue d'une fin possible, elle repose sur un principe pratique problématique. Quand l'action est bonne en vue d'une fin effective, réelle, ce principe est assertorique. La volonté d'agir de telle façon est tout à fait prédéterminée par la volonté d'atteindre la fin correspondante. L'intérêt hypothétique subordonne la conduite du sujet à la conditionnalité de l'intérêt, promis, attendu ou espéré.

Or, pour l'impératif catégorique, tu dois, parce que tu dois et non parce qu'il y aurait quelques fortunes en jeu. Il affirme à propos : « l'impératif catégorique serait celui qui représenterait une action comme étant par elle-même, et indépendamment de tout autre but, objectivement nécessaire » (E. Kant, 1988 : 42). L'intérêt et le conformisme éloignent l'homme de sa liberté, de sa crédibilité et de son autonomie. Aucune morale ne peut être orientée vers le profit et l'intérêt. Lorsque notre action est considérée comme étant bonne en soi, et par conséquent comme devant être nécessairement le principe d'une volonté conforme à la raison, alors, l'impératif est catégorique. L'impératif catégorique est la nécessité pour la maxime de l'action d'être conforme à la loi morale.

Cela revient à dire que cette maxime doit être universalisée, ou puisse être considérée comme une loi de la nature, en tant que la nature est l'existence des choses déterminées par des lois universelles. Autrement dit, la certitude morale est la conscience de l'absolue nécessité pour le principe subjectif de mon action d'être immédiatement universalisable. D'où le fait que l'impératif catégorique soit unique et se formule de la manière suivante : « Agis seulement d'après une maxime telle que tu puisses vouloir en même temps qu'elle devienne une loi

universelle » (E. Kant, 1988 : 52). Cet impératif d'après Kant pourrait encore être formulé de cette manière : « Agis comme si la maxime de ton action devrait être érigée par la volonté en loi universelle de la nature » (E. Kant, 1988 : 52). Il faut que à chaque fois que l'on agit, nous puissions vouloir que la maxime de notre action soit une loi universelle. Il faut juger ses propres actions d'après le seul critère de l'universalité.

La deuxième chose est l'affirmation de l'homme comme fin en soi et non comme moyen. L'impératif catégorique grâce au devoir, et contrairement à l'impératif hypothétique qui repose sur l'intérêt et qui considère l'homme comme moyen pour parvenir à ses objectifs, place l'homme comme « *fin en soi* » (E. Kant, 1988 : 61). La dictature de l'intérêt ne doit en aucun cas hypothéquer notre humanité. Si nous sommes encore des hommes et pas seulement des choses que nous pouvons traiter à notre guise, c'est qu'il existe bien des êtres qui n'ont pas uniquement valeur de moyen, qui n'ont une valeur absolue, indépendante de nos besoins et de nos désirs, des êtres qui sont des fins objectives, des fins en soi, des personnes. Kant écrit : « je dis que l'homme, et en général tout être raisonnable, existe comme fin en soi, et non pas simplement comme moyen pour l'usage arbitraire de telle ou telle volonté, et que dans toutes ses actions, soit qu'elles ne regardent que lui-même, soit qu'elles regardent aussi d'autres êtres raisonnables, il doit toujours être considéré comme fin » (E. Kant, 1988 : 61).

Entendons bien qu'il ne s'agit pas de fins à poursuivre ou à réaliser, qui seraient ainsi objets d'inclination et nous ramèneraient à l'hétéronomie. Ici, la fin est la limite absolue où doivent s'arrêter le désir et l'intérêt. Tel est le respect. La personne est inviolable. Si donc la nature raisonnable existe comme fin en soi, si la raison est à elle-même sa propre fin, elle fournit à la volonté le principe objectif qui suffit à lui seul à la déterminer. D'où cette nouvelle formule de l'impératif catégorique : « Agis de telle sorte que tu traites toute l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne d'autrui, toujours en même temps comme une fin, jamais seulement comme un moyen » (E. Kant, 1988 : 62).

La troisième chose enfin est l'avènement d'un règne de fins dans le monde vécu aujourd'hui. En effet, l'aboutissement de la morale kantienne dans les *Fondements de la métaphysique des mœurs* est l'avènement d'« un règne des fins » (E. Kant, 1988 : 68). Celui-ci se définit en tant que règne par des lois communes à tous les êtres raisonnables. Chaque membre de ce règne doit se traiter et traiter tous les autres comme des fins en soi, et non exclusivement comme des moyens. Il affirme : « en effet, tous les êtres raisonnables sont soumis à cette loi de ne jamais se traiter, eux-mêmes ou les autres, simplement comme moyens, mais de toujours se respecter en même temps comme des fins en soi » (E. Kant, 1988 : 68). Agir par devoir, selon la volonté

bonne, c'est ainsi contribuer au règne des fins. Dire d'un bien qu'il est une fin, c'est lui attribuer une valeur. La dignité et le prix sont des valeurs. Le prix étant relatif, ce qui a un prix peut être remplacé. Ce qui ne laisse place à aucun équivalent a une dignité. Dans cette optique, a un prix ce qui se rapporte à une inclination ou à un désir, que ce soit un besoin (prix marchand) ou un goût (prix affectif) (E. Kant, 1988 : 70).

Par opposition, ce qui repose sur l'impératif catégorique a nécessairement une dignité. La loi morale confère à l'homme une dignité, indépendante de toute considération quant à la valeur de ses actions. Cette dignité découle de l'appartenance de tout être raisonnable au règne des fins, et par là du principe d'autonomie gouvernant la loi morale. Si toute valeur est déterminée par la loi, la loi elle-même, et donc le devoir, sont au-delà de toute valeur. C'est cette absence de toute contingence qui explique le respect qui doit s'appliquer à elle. « Un règne de fins n'est possible que par analogie avec un règne de la nature » (E. Kant, 1988 : 75). Mais, la possibilité de celui-là est tout entière fondée sur des maximes, tandis que la possibilité de celui-ci ne l'est que sur des lois qui soumettent les causes efficientes à l'empire d'une nécessité extérieure. Le règne des fins « serait réalisé par les maximes, dont l'impératif catégorique trace la règle à tous les êtres raisonnables, si elles étaient universellement suivies. » (E. Kant, 1988 : 52 : 75-76). En célébrant le règne des fins, il est question de remplacer dans l'esprit des hommes la haine de l'homme par l'amour et le respect de la dignité humaine.

Conclusion

À la fin de cet article, il convient de retenir que le cynisme politique est une gangrène pour le monde vécu aujourd'hui, et par là, une offense à la dignité humaine. Comme nous l'avons souligné dans les première et deuxième parties, le cynisme politique et les cyniques politiques qui en constituent les promoteurs militent en faveur d'une société dont les rues sont maculées par le sang, les terrains publics garnis de cadavres et les esprits possédés par la peur à cause de l'omniprésence de l'insécurité et de la criminalité. Il devient donc impératif dans un tel contexte où l'humain est sacrifié sans aucune forme de procès, de créer des conditions de sa protection et de sa célébration. Si l'homme n'a pas de prix et qu'il ne saurait être mutilé pour satisfaire les caprices de certains sadiques, il devient urgent dans le monde vécu aujourd'hui de sauvegarder sa dignité et sa vie, et de les promouvoir. Agis donc toujours de telle sorte qu'aucune vie sur terre ne soit supprimée pour quoi que ce soit. Tel est l'impératif humaniste qui doit guider nos actions.

Références bibliographiques

- ARISTOTE, 1990, *Les politiques*, Paris, GF-Flammarion.
- ARISTOTE, 1992, *Ethique à Nicomaque*, Paris, Librairie Générale Française.
- AYISSI Lucien, *Corruption et gouvernance*, Paris, L'harmattan, 2008.
- AYISSI Lucien, 2011, *Rationalité prédatrice et crise de l'Etat de droit*, Paris, L'harmattan.
- BAYART Jean-François, 1989, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.
- CHÂTELET Gilles, 1998, *Vivre et penser comme des porcs*, Paris, Gallimard.
- CUSSET Yves, 2001, *Habermas. L'espoir de la discussion*, Paris, Michalon.
- DE LA FONTAINE Jean, 1997, « Le Loup et l'Agneau », *Les fables*, Québec, La Bibliothèque électronique.
- FEYERABEND Paul, 1979, *Contre la méthode. Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, Paris, Seuil.
- HANNAH Arendt, 1995, *Qu'est-ce que la politique ?* Paris, Seuil.
- HOBBS Thomas, 1971, *Le Léviathan*, traduction de François Tricaud, Paris, Sirey.
- JAMES William, 1991, *Le pragmatisme*, traduction de E. Brun, Paris, Flammarion.
- KANT Emmanuel, 1988, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, traduction de Jacques Muglioni, Paris, Editions Bordas.
- KANT Emmanuel, 2004, *Réflexions sur l'éducation*, Paris, J.vrin.
- MACHIAVEL Nicolas, 1962, *Le Prince*, Paris, Union générale d'Éditions.
- MORIN Edgar, 1999, *Introduction à une politique de l'homme*, Paris, Seuil.
- MORIN Edgar, 2001, *La méthode 5. L'humanité de l'humanité. L'identité humaine*, Paris, Seuil.
- NIETZSCHE Friedrich, 1991, *Par-delà le bien et le mal*, Paris, Librairie Générale Française, traduction de Henri Albert, revue par Marc Sautet.
- ONGUENE ONGUENE Christophe, 2022, « Contre le chaotisme politique en Afrique : plaider pour une politique de l'homme » in Sariette et Paul Batibonak, *Revue Africaniste Inter-Disciplinaire*, Yaoundé, Monange, n°26, Juin 2022, p.185-189.
- POLIN Raymond, 1968, *Ethique et politique*, Paris, Editions Sirey, 1968.
- REBOUL Olivier, 1992, *Les valeurs de l'éducation*, Paris, Puf, 1992.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 1966, *Du contrat social*, Paris, GF-Flammarion.
- SARTRE Jean-Paul, 1948, *Les mains sales*, Paris, Gallimard.